Divorce assignation et avocat

Par Analyna
Bonjour
mon frere a été assigné en divorce la semaine derniere par huissier. Son ex femme demande hausse de pension et garde classique de leur enfant de 2 ans. Un jugement avait ete rendu pour lui en novembre 2022. Sinon aucun bien en commun.
Mon frere n a pas les moyens ni envie de passer entre 3 et 4000 euros dans un divorce dans le coin(pas d aide juridictionnelle possible).
Son ex femme peut elle effectuer d'autres demandes que celles de l'assignation ? le juge les acceptera t il forcement ? bref quelles consequences aura le refus de prendre un avocat ?
merci d avance
Par isernon
bonjour,
à quoi correspondait le jugement de novembre 2022 ?
salutations
Par Analyna
Bonjour jugement pour la garde et pension de leur fils
Par Isadore
Bonjour,
Chaque époux peut formuler des demandes additionnelles à ce stade de la procédure.
Votre frère doit absolument prendre un avocat, c'est obligatoire. S'il n'a pas d'avocat, il ne sera pas représenté au cours de la procédure, et donc le juge se prononcera sur les seules demandes de Madame.
Les conséquences risquent donc d'être catastrophiques pour votre frère, car le juge pourra accorder à Madame toutes ses demandes s'il ne se défend pas.
Par Analyna
Ses 2 demandes il n y est pas opposé Mais peut elle en faire d autres par la suite ?